

## Procès verbal des délibérations du 06 juin 2008

L'an deux mille huit le six juin à 18h00, le conseil municipal de la Commune de BELVEDERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2008

Présents : Paul BURRO, Thierry TAFINI, Jean-Pierre COZZA, Béatrice SAISSI, Jean-Paul DUHET, Michèle DAIDERI, René LAURENTI, Marilyn SAISSI, Marc LAURENTI.

Pouvoir de Frédéric MARTIN à René LAURENTI.

Absent : Max LAMBERT

Secrétaire de séance : Béatrice SAISSI

### 1) Tarifs de certains services :

Le Maire propose de réviser certains tarifs de services communaux :

**Fax** : tarif actuel 2.30 E 1<sup>ère</sup> page 1.61 € chaque page suivante

Afin de faciliter l'encaissement régie, il serait souhaitable de prévoir un montant multiple de 0.25 € (tarif de base de la photocopie).

Le montant proposé est de 1 € la page.

Pour comparaison : à la Bollène Vésubie 2 €/ page ;

à Roquebillière, la mairie n'en fait pas mais l'Office de tourisme 0.80 €/ pages envoyée et 0.40 €/ page reçue.

St Martin Vésubie et Lantosque n'en font pas.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de fixer le montant des Fax envoyés à 1 € la page.

**Garderie** : Il est proposé d'ajouter un forfait supplémentaire d'un montant de 40 € mensuels comprenant la garderie du matin et du soir au lieu de 46 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- A l'unanimité de fixer le forfait de garderie matin et soir à 40 € mensuels ;
- D'adopter un forfait de garderie ponctuelle : 2 €/ matinée de présence  
2.5 € / après midi de présence → jour fixe

**Droits d'entrée spectacles** : Il propose également d'en instituer de nouveaux comme des droits d'entrée sur certains spectacles pour un montant de 5 € par personne

Séance levée à 20h30.